



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication  
**Division Télécom TC**

# **Migration NGN: témoignage suisse**

**Fratel Cameroun, 12 et 13 avril 2007**  
**OFCOM, Michel Donzé (section TC/FG)**



# Modifications de la réglementation sur les télécommunications

- Modifications entrées en vigueur au 1er avril 2007
- Modifications principales: en [matière d'accès](#), de [protection des consommateurs](#) et de [suppression des concessions de services de télécom](#)
- [Ouverture du dernier kilomètre](#) (modalités et formes de l'ouverture de l'accès au dernier kilomètre uniquement pour le câble de cuivre)
  - Les nouvelles formes d'accès (en plus de l'IC) sont:
    - accès totalement dégroupé à la boucle locale
    - accès à haut débit pendant 4 ans
    - Facturation de raccordements du réseau fixe
    - Lignes louées
    - Accès aux canalisations de câbles (si capacités suffisantes)



# Modifications de la réglementation sur les télécommunications

- **Protection des consommateurs:**
  - L'OFCOM doit créer un organe de conciliation, ou confier cette tâche à un tiers
  - Interdiction du pollupostage si le destinataire n'a pas donné son accord (modification de la loi contre la concurrence déloyale, LCD)
  - Services à valeur ajoutée: réglementation plus stricte
  - Meilleure transparence des prix de la téléphonie mobile



# Modifications de la réglementation sur les télécommunications

- **Suppression des concessions de services de télécommunication:**
  - Les fournisseurs de services de télécommunication peuvent entrer sur le marché sans demander une quelconque autorisation
  - Seule obligation: notifier à l'OFCOM leurs activités (les différences de traitement entre concessionnaires et fournisseurs ayant l'obligation de s'annoncer sont supprimées)
  - Cependant, la concession de **service universel** ainsi que les **concessions radiocom ne disparaissent pas**



# Service universel

- Prochaine concession entre en vigueur le 1.1.2008 (durée de 10 ans en principe)
- **Prestations principales:** service téléphonique public
  - blocage des communications sortantes
  - appels d'urgence
  - service de transmission de données
  - postes téléphoniques payants publics
  - service de transcription (malentendants)
  - annuaire et service de commutation pour malvoyants et personnes à mobilité réduite
  - raccordement: analogique ou RNIS ou **large bande (600/100 kbit/s) y compris canal vocal**
  - Qualité du service universel, prix plafonds



# VoIP

- VoIP est considérée comme étant de la téléphonie publique si:
  - peut remplacer la téléphonie traditionnelle (no E.164, pouvant atteindre et se faire atteindre par tous les usagers du réseau public, ...)
- Les opérateurs VoIP doivent s'enregistrer auprès de l'OFCOM (et doivent avoir une adresse de correspondance en Suisse)
- Les opérateurs VoIP doivent respecter les obligations légales telles que: appels d'urgence, annuaires, portabilité, carrier pre-selection (pas le Call by Call), CLI, fanion dans la banque de données des opérateurs à cause du nomadisme
  - ▶ Mais: il est difficile de faire respecter les obligations légales



## Raccordements large bande, accès de prochaine génération

- **ADSL**: couverture du territoire helvétique de plus de 98.6% (4 mio de raccordements compatibles ADSL)
  - 1.4 mio de clients ADSL à l'heure actuelle
  - Débits max de 5000/500 kbit/s
- **VDSL**: modifications et extension du réseau depuis 2 ans
  - Premières offres VDSL pour l'été 2007 (au moins 10 Mbit/s)
  - **IPTV**: offre de Swisscom (Bluewin) depuis fin 2006, condition: être abonné au DSL de Bluewin également
    - Plus de 100 chaînes TV et 70 stations radio, live events, vidéo à la demande, enregistreur à disque dur,... pour env. 30 CHF/mois
- 2 concessions BWA nationales vendues récemment (Swisscom et Inquam)
- Future concession DVB-H? (intérêt existant)



# Développements NGN

- NGN (IMS) sera introduit en Suisse dans un futur proche, des softswitches pourraient aussi être utilisés. Les développements VDSL sont accélérés
- Le style de vie numérique (digital lifestyle) est assuré par NGN grâce à l'intégration des communications et médias. L'introduction de fonctions NGN dans les terminaux est reconnue comme étant une issue clé. La simplicité d'utilisation et la mobilité des services devraient permettre une utilisation flexible de ceux-ci. Dans ce contexte, la transparence des prix concernant l'utilisation des technologies d'accès est primordiale





# Développements NGN

- Il y aura probablement de **nouveaux marchés** et de **nouvelles opportunités pour les FST** (VoIP, IPTV, multimédia,...) si les services peuvent être offerts de façon nationale et **indépendamment des réseaux individuels**. Le régulateur devrait essayer **d'empêcher les offres groupées** (bundle, accès devraient être indépendants des services)
- Le régulateur devrait assurer une **concurrence effective**, les acteurs du marché des télécommunications n'attendent **pas des inactions (regulatory holidays)** de la part de l'OFCOM, comme c'est parfois le cas dans d'autres pays (en rapport avec NGN). L'approche privilégiée est celle de la **régulation automatique par le marché (self regulation)**



# Implications pour l'OFCOM

- Convergence
- Interconnexion (nouveaux modèles, nouvelles interfaces)
- Neutralité des réseaux (d'accès)
- Numérotation, adressage (ENUM, gestion des identités IdM)
- Mobilité plus ou moins généralisée, nomadisme, itinérance, mobilité sans coupure de comm. (seamless handover), etc.
- Dominance (quels seront les marchés pertinents?)
- Sécurité des réseaux, des services, identification, interceptions légales...
- Qualité de service (laisser la liberté au marché, critère de différenciation entre fournisseurs)
- Réseaux d'accès, nouveaux types d'accès, dégroupage, etc...



Quels seront les instruments de régulation pour le futur?



# Fin



## Merci de votre attention !

[michel.donze@bakom.admin.ch](mailto:michel.donze@bakom.admin.ch)